

COMMUNE DE FREDILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
N° 2024-01 du 28 Février 2024

Nombre de membres	6
Présents	4
Représenté(s)	1
Votants	5
Exprimés	5
Pour	5
Contre	
Abstention	

L'an **deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de février, à neuf heures dix**, le conseil municipal de la Commune de FRÉDILLE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame HUOT Christiane, maire.

Etaient présents : Mme HUOT Christiane, M. BOUGLÉ Philippe, M. GIROUARD Dominique et M. SAINSON Éric.

Absent(s) : Mme COUTANT Séverine.

Pouvoirs : Mme PENIN Jacqueline donne pouvoir à Mme HUOT Christiane.

Convocation en date du 21/02/2024 – Transmission et affichage le 21/02/2024

Eric SAINSON a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION 2024-01

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN « Ferme éolienne de Levroux » SUR LA COMMUNE DE LEVROUX

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien par la société « Ferme éolienne de Levroux » sur la commune de Levroux.

Une enquête publique a été ouverte du 25 janvier 2024 à 9 heures au mardi 27 février 2024 à 17 heures.

Conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'environnement, le conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un proche périmètre.

Madame Le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le projet consiste à implanter 5 aérogénérateurs, culminant une hauteur en bout de pale de 164.50 m avec une puissance unitaire maximale de 3.6 MW, un réseau de raccordement électrique souterrain, deux postes de livraison électrique ainsi que des ouvrages annexes (plateformes).

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de parc éolien « ferme éolienne de Levroux » sur la commune de Levroux.

Fait à Frédille le 28/02/2024

Le Maire



La secrétaire de séance



Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Au registre, suivent les signatures,

Le maire,

Christiane HUOT

Reçu en Préfecture de l'Indre le 28 février 2024 Publié ou notifié le 28 février 2024 Le maire, Christiane HUOT
--